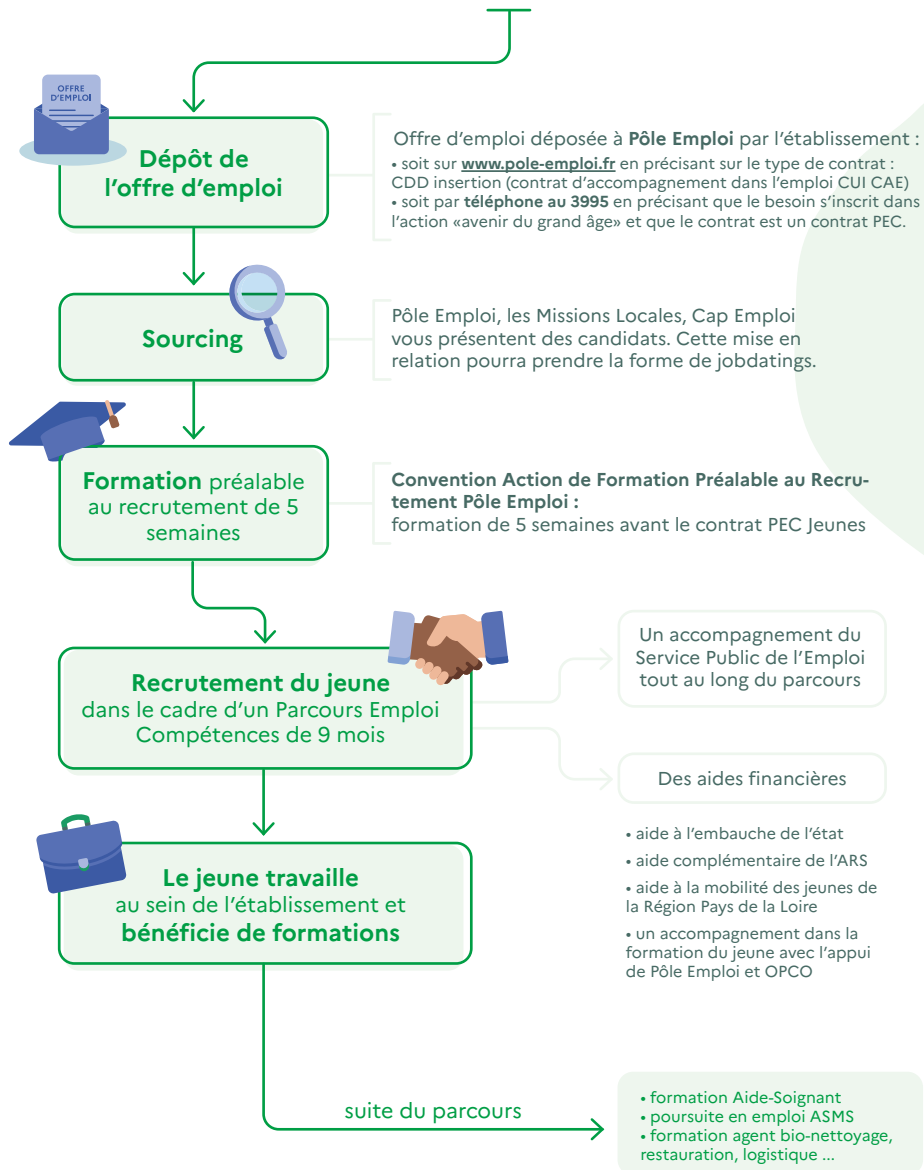


Un parcours professionnalisant au sein du secteur grand âge



DREETS Pays de la Loire – Responsable de la publication : Marie-Pierre DURAND
Conception et réalisation : service communication – juillet 2021 - Crédits images : freepik.com

Pour les professionnels du grand âge en Pays de la Loire : un parcours pour les jeunes en réponse à vos besoins



Face aux besoins croissants des établissements dans le secteur grand âge, les acteurs du territoire innovent et se mobilisent pour former des jeunes avec un parcours professionnalisant sur-mesure.

Pour toutes questions sur les Parcours Emploi Compétences, vous pouvez contacter un conseiller de votre agence Pôle Emploi au **39 95**

Des acteurs du territoire engagés avec vous



Le **Parcours Emploi Compétences** à destination de tous les **employeurs du secteur non-marchand** (associations, collectivités territoriales, établissements du secteur médico-social...) repose sur le triptyque **emploi-formation - accompagnement**.

Les objectifs sont multiples : permettre l'**inclusion durable** dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail, accroître le potentiel de personnes qualifiées et **fidéliser** les professionnels en poste.

Des parcours adaptés aux qualifications recherchées notamment en EHPAD

<https://www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr>

Des **parcours professionnalisant** «sur-mesure», intégrant l'emploi, la formation et l'accompagnement. **Une plus-value pour faciliter vos recrutements en formant les jeunes à vos métiers et en les fidélisant grâce à l'implication des professionnels.**

Exemples de métiers : agent de service, aide-soignant, agent de maintenance et agent logistique, métier de l'animation, de la restauration...

Des aides financières pour accompagner le jeune et l'employeur

→ Un emploi dans votre structure sous la forme d'un **contrat aidé PEC** avec une **aide financière** de l'État de 65% voire de 80% si le jeune réside en QPV ou ZRR pendant le contrat.

→ Une **aide complémentaire de l'ARS de 2500 euros** par jeune sur les 9 premiers mois de contrat, sur une base de 30 heures par semaine

→ Une **formation d'adaptation à l'emploi** comme agent de service, juste avant la signature du contrat de travail. Pendant cette formation, le **coût pédagogique et la rémunération** sont pris en charge par Pôle Emploi et la Région

→ Le jeune peut bénéficier d'une **aide de la Région pour son permis de conduire B**.

Des parcours avant, pendant et après le recrutement

→ **Avant** : formations d'adaptation préalable à l'emploi et aide au permis B

→ **Pendant** : le jeune se **forme** au métier exercé et conforte ses compétences et son projet

→ **Après**

- **recrutement du jeune** en contrat classique ou poursuite du parcours de formation, en apprentissage, dans des formations d'agent de service médico-social, agent de bionettoyage, dans les métiers de l'animation, de la restauration, de l'accueil ou de la logistique

- **intégration facilitée dans la formation d'aide-soignant** financée par la Région.

Reste à charge mensuel pour un CDD de 30h par semaine pour un salaire de 1332€ brut/mois

122€
/mois

pour le recrutement d'une personne résidant en QPV ou ZRR

322€
/mois

pour le recrutement d'un jeune de 16 à moins de 26 ans, ou moins de 31 ans en situation de handicap

